

Mutation

Licencié(e) voulant quitter l'association dans laquelle il a déjà renouvelé sa licence

Si un licencié UFOLEP a **validité sa licence de la saison sportive en cours dans une association et souhaite changer d'association en cours de saison pour la même activité sportive**, il peut le faire à tout moment de la saison aux conditions suivantes :

- Aviser le Président de l'association quittée **par lettre recommandée, en y joignant le formulaire officiel de mutation.**
- Verser les éventuels droits correspondants.
- Joindre, à la demande d'homologation de la nouvelle licence, la photocopie de la lettre adressée au Président de l'association quittée.

1/ L'intéressé

Nom : Prénom :

Date de naissance N° de licence :

Licencié UFOLEP dans l'association :

Informe le président de sa décision de quitter l'association

Pour le (les) motif(s) suivant(s)

Date et signature de l'intéressé

2/Avis du club quitté

Au cours de sa réunion du le comité directeur du club quitté a donné un avis **favorable, défavorable**, à cette demande de mutation.

Motif(s) :

Date, nom et signature du Président :

3/ Avis du Comité Départemental UFOLEP du club quitté

Le comité départemental UFOLEP de donne un avis **favorable, défavorable**, à cette demande de mutation.

Motif(s) :

Date, nom et signature du Président du Comité départemental UFOLEP

4/ Avis du Bureau National de l'Ufolep

Le Bureau National UFOLEP s'est réuni le et a donné un avis **favorable, défavorable**, à cette demande de mutation.

Motif(s) :

Date, nom et signature du Président ou de son représentant,